



## AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC. CONCERNANT LE DOCUMENT DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2023

Le 16 mars 2023

Madame, Monsieur,

Relativement à l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des actionnaires (les « **actionnaires** ») de la Société financière IGM Inc. (la « **Société** »), avis est donné par les présentes que la Société utilisera le modèle de notification et d'accès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour transmettre aux actionnaires les documents reliés aux procurations, dont la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société (la « **circulaire** ») et le rapport annuel 2022 de la Société contenant les états financiers consolidés audités de la Société et le rapport des auditeurs y afférent ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (le « **rapport annuel** », qui constitue, avec la circulaire, les « **documents relatifs à l'assemblée** »). Selon ce modèle, au lieu d'envoyer des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, la Société peut envoyer aux actionnaires inscrits en date du 8 mars 2023, date de clôture des registres de l'assemblée, le présent avis contenant, entre autres, de l'information sur la façon d'accéder aux documents relatifs à l'assemblée en ligne et d'en obtenir des exemplaires imprimés sans frais. Le document de notification et d'accès bénéficie directement à la Société car il entraîne une réduction importante des frais d'impression et d'affranchissement, et il nous aide à assumer notre responsabilité environnementale en diminuant le volume important de documents papier que génère l'impression des documents reliés aux procurations. Un formulaire de procuration pour les actionnaires inscrits ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits de même que des directives sur la façon de voter accompagnent le présent avis.

L'assemblée aura lieu en présentiel au Shangri-La Toronto, 188 University Avenue, Toronto, Ontario, Canada le 4 mai 2023 à 11 h, heure de l'Est, aux fins suivantes :

1. recevoir le rapport des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, de même que les états financiers consolidés pour cette période et le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs;
4. approuver une résolution relative aux pratiques de rémunération des hauts dirigeants de la Société dans le cadre d'un vote consultatif non contraignant;
5. traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

La circulaire fournit des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront traitées à l'assemblée. Pour en savoir plus sur les points précités, consultez les sections de la circulaire intitulées « *Élection des administrateurs* », « *Nomination des auditeurs* » et « *Vote consultatif sur la démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants* ».

### Comment consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne

Les documents relatifs à l'assemblée peuvent être consultés en ligne sur le site Web de la Société, [www.igmfinc.com](http://www.igmfinc.com), et dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** »), [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La circulaire et le présent avis pourront être consultés sur le site Web de la Société pendant un an après la date du présent avis.

### Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée - avant la date de l'assemblée

Pour obtenir sans frais des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée :

- Téléphonnez à Computershare au 1-866-962-0498 (sans frais).  
(hors Canada et aux États-Unis, composez le 514-982-8716)

Si vous demandez des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée avant la date de celle-ci, les documents vous seront envoyés dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

### **Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée - le jour de l'assemblée ou après**

Si vous demandez des exemplaires imprimés le jour de l'assemblée ou après, et dans l'année suivant la date de dépôt de la circulaire, les documents relatifs à l'assemblée vous seront envoyés dans les dix (10) jours civils suivant la réception de votre demande.

Pour obtenir sans frais des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée :

- Téléphonnez à la Société au 1-888-277-9559 (sans frais)

Pour recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée avant la date limite de soumission des instructions de vote (actuellement fixée au 2 mai 2023) et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent prévoir une période de trois (3) jours ouvrables pour le traitement des demandes ainsi que les délais d'envoi habituels. On estime que les demandes devront parvenir à Computershare d'ici le 20 avril 2023 pour que les envois puissent être faits à temps. **Veillez noter que si vous demandez des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote.**

### **Vote**

**Nous vous rappelons de lire la circulaire avant de voter.** Veuillez consulter les directives figurant sur votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote pour savoir comment et quand voter. Les actionnaires peuvent voter selon l'une des méthodes indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint.

Les actionnaires reçoivent un formulaire de procuration ou d'instructions de vote avec le présent avis. S'ils n'ont pas l'intention d'assister en personne à l'assemblée, ils sont priés de remplir et de retourner le formulaire de procuration ou d'instructions de vote dans l'enveloppe fournie. Pour que leur droit de vote soit exercé à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, un formulaire de procuration ou d'instructions de vote dûment rempli doit être reçu par Computershare au plus tard le **2 mai 2023 à 11 h, heure de l'Est**. Les formulaires de procuration ou d'instructions de vote signés peuvent être déposés auprès de Computershare de l'une ou l'autre des manières suivantes : (i) par remise en mains propres à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8<sup>e</sup> étage, Service des procurations, 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou (ii) par la poste, dans l'enveloppe préadressée ci-jointe, à Computershare. Si vous avez égaré l'enveloppe ci-jointe, vous pouvez poster votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote à Services aux investisseurs Computershare Inc., Service des procurations, 135, West Beaver Creek, B.P. 300, Richmond Hill (Ontario) L4B 4R5. L'actionnaire peut aussi voter par téléphone ou par Internet en suivant les instructions qui figurent sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Les procurations qui n'ont pas été déposées de cette façon pourraient ne pas être valides pour l'exercice du droit de vote à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

Pour en savoir plus sur la nomination des fondés de pouvoir et les procédures de vote, consultez la section de la circulaire intitulée « *Nomination des fondés de pouvoir et exercice du droit de vote* ».

### **Questions**

Si vous avez des questions concernant le document de notification et d'accès, composez sans frais le 1-866-964-0492 (hors du Canada et aux États-Unis, composez le 514-982-8714).

**Par ordre du conseil d'administration de la Société  
financière IGM Inc.,**

Le président et chef de la direction,

*(signé) James O'Sullivan*  
James O'Sullivan